



POTIGNY

infos

Bulletin municipal d'informations – N° 4 – Mars 2021

A retrouver dans ce numéro :

- ✓ Les logements communaux
- ✓ Le label « Petites Villes de Demain »
- ✓ L'actualité des dernières semaines



La Brèche-au-Diable enneigée, le 10 février dernier. Cliché Marion Keirschietev.

L'ÉDITO

par Gérard KEPA, Maire de Potigny.

Les semaines passent et ne nous offrent, malheureusement, toujours pas de perspectives lisibles de sortie de crise. La pandémie s'est installée, nous en célébrons ce mois-ci le triste anniversaire et elle continue de perturber lourdement nos vies. Cette situation nous rappelle, à chaque instant, la nécessité absolue de respecter strictement les protocoles imposés et de veiller les uns aux autres.

Parce que « l'après COVID » viendra, même si personne ne peut encore en deviner l'échéance, nous avons aussi le devoir de préparer les jours meilleurs, de nous projeter dans l'avenir. C'est ce que notre collectivité s'efforce de faire quotidiennement, en continuant de travailler sur les projets communaux que nous vous avons présentés il y a un an, lors du scrutin municipal.

Soyez sûrs que rien n'a été abandonné de nos ambitions, ni des dossiers que nous avons bâtis. Notre volonté d'élus est intacte même si, bien sûr, nous aurions voulu que ce mandat démarre sous de meilleurs auspices. En dépit des difficultés, notamment celle de nous réunir, nous maintenons nos intentions en matière de développement de notre ville et d'amélioration de sa qualité de vie. Dans les prochaines semaines, les élus examineront un budget primitif 2021 comportant plusieurs projets structurants, au service de l'aménagement et de l'équipement de Potigny. La récente obtention du label « Petites Villes de Demain », sur laquelle nous revenons plus loin, constitue à cet égard la reconnaissance d'une dynamique locale et un encouragement à poursuivre nos efforts.

Merci à mes collègues du Conseil Municipal, à nos agents et à nos différents partenaires qui, chaque jour, avec passion et responsabilité, servent Potigny et ses habitants. Restons solidaires et volontaires en cette période encore incertaine.

Les logements communaux

Le riche passé industriel et ouvrier de Potigny se décline aussi à travers son patrimoine immobilier. Entre 1907 et 1954, plus de 500 logements ont été construits par la Société des Mines de Soumont sur notre territoire. En briques, en moellons calcaires ou en parpaings, ces cités constituent un ensemble particulièrement remarquable, peu commun en Normandie, et un héritage singulier pour notre commune.

Consciente depuis longtemps de l'intérêt architectural et culturel de ce parc, notre collectivité s'est très tôt engagée dans une démarche de sauvetage, par l'acquisition foncière. A la suite de vagues successives d'achats auprès de l'ancien concessionnaire minier, notre municipalité possède aujourd'hui la maîtrise d'une centaine de ces maisons. L'objectif de ce positionnement était d'abord de contrecarrer des opérations spéculatives de grande ampleur sur ce patrimoine et de maintenir dans ces cités les ayants droit du régime minier. En outre, nous avons empêché que ce bâti historique subisse des transformations architecturales malheureuses, qui auraient fini par le dénaturer. Enfin, nous permettons ainsi à des familles modestes, souvent des jeunes couples exclus du marché de l'accession, de se loger grâce à des loyers plus modiques que ceux pratiqués par le secteur privé.



Nos agents interviennent régulièrement dans les logements communaux

Cette gestion immobilière représente un axe fort de notre politique communale. Une délégation d'Adjoint au Maire lui est dédiée (rattachée aux Affaires sociales), ainsi qu'une Commission municipale et un poste partagé au sein de l'équipe administrative (enregistrement des demandes de logement, contrats de location, états des lieux, facturation des loyers, relations avec les locataires...).

Cette action s'accompagne également d'importantes et régulières opérations d'entretien au sein de nos logements, soit en régie (avec nos propres services techniques), soit grâce à l'intervention d'entreprises locales. Ces travaux permanents de réhabilitation, de mise aux normes, d'amélioration des conditions de confort et des performances énergétiques, représentent une enveloppe annuelle d'environ 100 000 euros.



Plusieurs chantiers de réhabilitation sont en cours Rue des Bleuets

Actuellement, l'accent est porté sur la mise en location des dernières habitations vacantes de notre parc, après rénovation complète.

D'autres bailleurs sociaux sur la commune

Outre la Mairie, plusieurs bailleurs à vocation sociale proposent également des logements, généralement collectifs, sur Potigny : Le Foyer Normand (49), INOLIA (43) et Partelios Habitat (14).



Dernier programme locatif en date, sur la commune : les huit appartements construits par la société Partelios, à l'emplacement de l'ancien magasin SHOPI.

Demander un logement : mode d'emploi

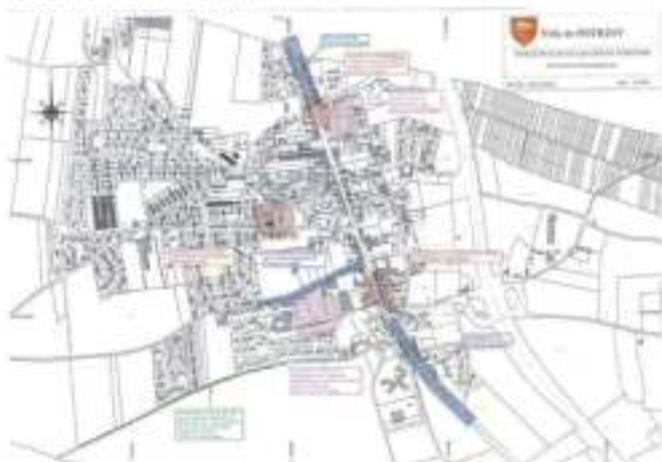
Quels que soient les critères de recherche (logement individuel ou collectif, superficie, emplacement...) et indépendamment du loueur (Commune ou bailleur social), la première démarche est de renseigner un dossier de demande à retirer en mairie ou à télécharger via internet (CERFA n° 14069*04). Ce dossier est unique et national. Une fois retourné auprès de la mairie, celle-ci le transmettra à l'organisme enregistreur, qui constitue la banque de données commune à l'ensemble des bailleurs. Ces derniers, chacun ayant sa propre commission attributive, examinent ensuite les dossiers susceptibles de convenir à leurs logements libérés.

Actualités

« Petites Villes de Demain », un label pour l'avenir de Potigny

Le 21 décembre dernier, notre commune, aux côtés de celles de Falaise et de Pont-d'Ouilly, mais aussi de la CDC du Pays de Falaise, se voyaient décerner par l'Etat le label « Petites Villes de Demain ».

Ce nouveau dispositif, dédié aux localités de moins de 20 000 habitants et aux intercommunalités, se veut un outil de relance au service des territoires. Il ambitionne de les accompagner dans leurs politiques sociales et économiques, et fixe des objectifs en matière de transition écologique, démographique et numérique. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes, par la promotion d'initiatives locales s'inscrivant dans les enjeux de développement durable.



Concrètement, ce conventionnement va permettre à Potigny de prétendre à des aides financières et des accompagnements techniques sur des dossiers tels que la Maison de santé, les aménagements d'entrées de bourg et sécurisation de voiries, la réhabilitation de bâtiments ou des projets culturels et touristiques.

Déchets verts 2021 : bientôt le coup d'envoi

La campagne 2021 de ramassage des déchets verts débutera le 7 avril et s'étendra chaque mercredi jusqu'au 27 octobre.

Avant la première collecte, les sacs pourront être retirés directement à l'Atelier municipal, Rue du Village (maximum de 3 sacs).

Seuls les sacs biodégradables fournis par la CDC sont collectés (dans la limite de 5 par foyer et par semaine). Les pleins sont remplacés par des neufs.

Dans un souci de salubrité publique, merci de ne pas sortir vos sacs avant le mardi soir.

Cantines et garderie à l'heure du numérique

Nous l'annoncions dans nos éditions n° 2 et 3 de « Potigny infos » et nous sommes heureux d'être parvenus à tenir le calendrier fixé, grâce à la mobilisation de nos agents : la gestion de nos cantines et de notre garderie a franchi le pas de la dématérialisation.

En effet, depuis le 1^{er} février, la réservation des repas scolaires ne passe plus par l'achat préalable de tickets auprès du garde champêtre municipal, mais par un simple mail ou appel auprès d'un service spécifique en mairie. Le paiement des repas s'effectue ensuite à réception d'un avis envoyé par le Trésor Public. Les inscriptions à la garderie et la facturation du service s'effectuent selon les mêmes modalités. Sur place, nos équipes sont équipées de scanners qui permettent de pointer les enfants présents.



A l'aide d'un scanner portable, chaque présence est pointée par l'agent

Très prochainement, ce dispositif sera complété par la possibilité, pour les parents, d'accomplir ces réservations directement depuis chez eux ou tout poste informatique, via internet.

Premier test « grandeur nature » pour le Suvez

Réhabilitée, mais fermée au titre des mesures COVID, la salle du Suvez attend toujours sa mise en service officielle. Une collecte de sang vient toutefois d'y être autorisée pour répondre à des besoins de santé publique. L'occasion, ainsi, de s'approprier les nouveaux espaces parfaitement accessibles et d'apprécier les équipements renouvelés (cuisine, salle, toilettes, chauffage...).



Actualités

Thermographie aérienne du Pays de Falaise

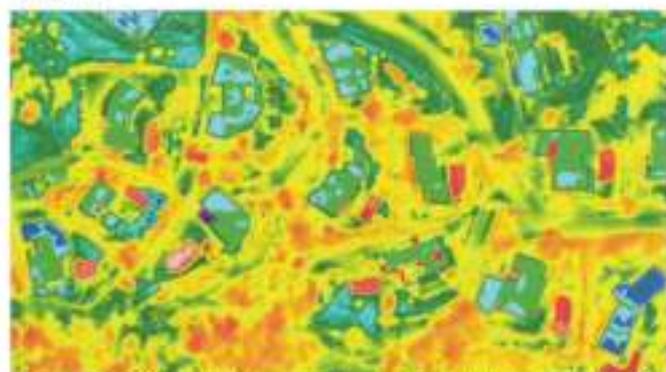
Peut-être avez-vous entendu, récemment, un avion effectuer un survol nocturne de votre quartier ? N'en soyez pas surpris, il s'agit d'une étude thermographique des toitures de l'ensemble des habitations du Pays de Falaise, lancée par la Communauté de Communes.

Ce procédé d'imagerie infrarouge permet d'évaluer les déperditions d'énergie des couvertures et donc les éventuels défauts d'isolation des maisons. Le bimoteur de la société Action Air, retenue pour conduire l'opération, analyse environ 40 km² à l'heure, en volant à 750 m d'altitude.



L'avion utilisé par la société Action Air (©Action Air)

Les données récoltées -précises à deux centièmes de degré près- seront cartographiées et présentées aux habitants lors de réunions publiques, d'ici la fin de l'année.



Environ 60 000 images thermographiques seront réalisées (©Action Air)

Déjections animales : appel au civisme

Ces incivilités posent de graves soucis d'hygiène publique et de sécurité. Des sacs sont disponibles gratuitement en mairie pour aider chacun à faire preuve de responsabilité. Rappel : tout contrevenant s'expose à une amende de 68 €.

Ce bulletin a été réalisé par les membres de la Commission Communication présidée par Hélène LEMARCHAND : Maryvonne MAUNOURY, Daniel BEREL, Thérèse KNEDLIK, Colette KISZKO, Jean-Yves DEFENOUILLE, Annick DUNBAR, Ludovic FAUCHER.

Des dessins pour conjurer la pandémie

Pas facile, en cette période de crise, de proposer une animation qui s'intègre dans le protocole sanitaire et supporte les différentes contraintes.

La Commission Culture, Jeunesse, Sports et Citoyenneté a tout de même réussi à organiser, pour la première fois, un concours de dessins de Noël ouvert aux enfants de 3 à 11 ans.

L'initiative a plu, puisque près d'une trentaine d'artistes en herbe ont répondu au défi ! La qualité des œuvres et leur originalité ont séduit le jury formé pour l'occasion. Ce dernier a d'ailleurs eu beaucoup de mal à départager les participants. Un classement par catégorie a toutefois été établi, mais l'ensemble des enfants, sans exception, a été récompensé lors d'une remise de prix officielle organisée avant les fêtes.

Bravo à tous nos petits !



Après la cérémonie, les dessins ont été exposés à la Mairie tout janvier

La Médiathèque garde le cap !

La médiathèque de Potigny reste ouverte aux jours et horaires habituels (mardi et vendredi de 14h à 18h et mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h).

Nouveauté : le drive piéton. Le lecteur recherche les documents qu'il souhaite sur www.mediatheque-cdcfalaise.fr, les commande via le site ou par téléphone ou mail, prend RDV grâce au lien envoyé par mail ou téléphone et vient retirer sa commande.

